



Dérogation scolaire refusée

Par **laurent_rs**, le **03/03/2022** à **18:50**

Bonjour,

Nous habitons une commune où le cycle de maternelle commence en 3ème années de maternelle, nous avons demandé une dérogation scolaire à la Sous-Préfecture des Andelys afin qu'elle puisse rester dans la même école pour finir son cycle de maternelle, cette dérogation a été acceptée. Nous souhaitons à nouveau que notre fille fasse son cycle élémentaire dans cette même école sachant que depuis 3 ans, elle a fait sa vie scolaire là-bas.

Dans notre commune, elle sera seule en CP, car ce sont des classes à triples niveaux. Nous trouvons que pour son équilibre la changer d'école pourrait lui porter préjudice.

Nous avons à nouveau sollicité la sous-préfecture des Andelys pour obtenir une dérogation celle-ci nous a été refusée. Nous avons rencontré le maire de la commune d'accueil qui ne peut donner son accord de dérogation sans l'accord du maire de notre commune de résidence. Ce dernier est prêt à accueillir notre fille. Cependant, une convention existe entre les 2 communes.

Le maire d'accueil a pris contact avec le maire de notre commune afin de faciliter les démarches, celui-ci refuse cette dérogation.

Nous sommes démunis face à une telle situation, nous pensons très fort à notre fille et son équilibre à l'école..

Je souhaiterais connaître les recours possibles. par exemple : (une habitante de la commune d'accueil, peut-elle récupérer notre enfant à l'école ?)

Merci pour votre aide

Par **jodelariege**, le **04/03/2022** à **12:46**

bonjour

je ne peux répondre juridiquement mais je peux témoigner que certains de mes petits enfants de 6 à 9 ans ont changé d'école 3 fois en 5 ans (du fait des mutations des parents) et ils

s'adaptent bien ..

certaines petites communes perdent/ferment leur école si il n'y a pas assez d'enfants scolarisés peut être est ce le cas dans l'école où votre enfant serait seule en CP?

Par **youris**, le **04/03/2022** à **12:51**

bonjour,

comme jodelariège, le changement d'école surtout maternelle, n'est pas un traumatisme pour les enfants.

est-ce vous qui avez décidé de déménager ?

salutations

Par **laurent_rs**, le **04/03/2022** à **14:21**

Bonjour Youris,

J'habite dans la même commune, je n'ai pas déménager.

ma commune ne propose pas de 1er et 2 années de maternelle, elle commence au 3 ième Cycle.

donc nous avons été obligé de trouver une autre école pour ses deux années.

Merci pour votre réponse.